



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 50855

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la gestion des dégâts matériels causés par les détenus à la maison centrale de Condé-sur-Sarthe. En effet, au mois de janvier 2014, un prisonnier a fortement endommagé une porte. Le surveillant pénitentiaire a alors reçu l'ordre de changer la porte sans punir le fautif. Il semble donc que les détenus de Condé-sur-Sarthe peuvent commettre des incivilités en toute impunité, et cela aux frais du contribuable. Aussi souhaite-t-il connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, tient à faire part de son engagement total en matière de protection des personnes et des biens en milieu carcéral, où l'impunité n'a pas davantage sa place qu'ailleurs dans la société. En effet, lorsque des dégradations sont commises sur le matériel d'un établissement pénitentiaire, des poursuites disciplinaires sont systématiquement engagées au niveau local et des retenues au profit du trésor public effectuées dès lors que l'auteur est identifié. Un dépôt de plainte est également déposé. C'est précisément la procédure que la direction du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe a mise en oeuvre à la suite de la dégradation d'une porte de salle d'activité, en janvier dernier.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50855

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1736

Réponse publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9915